

Atelier 6

Le dialogue entre agriculture et société : l'action des associations

■ Introduction de Françoise Gerbaux

CNRS - IEP de Grenoble

Le rôle des associations a toujours été essentiel dans le développement agricole. L'agriculture est actuellement confrontée à différents paradoxes. Depuis la modernisation de l'agriculture, le secteur agricole a une importance économique considérable, mais son nombre d'actifs ne cesse de diminuer. Le modèle de développement agricole a été imposé sur les territoires, mais les alternatives et les expérimentations sont nombreuses. Le monde agricole traverse une crise profonde (du modèle de production, identitaire...), mais les attentes sociales, en particulier urbaines, envers l'agriculture sont très fortes. On parle souvent du monde paysan, d'une classe paysanne (valeurs, fonctionnement...), mais toutes les études montrent l'extrême diversité des mondes paysans. La fonction de production de l'agriculture est une fonction essentielle, mais c'est la multifonctionnalité qui est prônée et on assiste à une forte diversification agricole. Le secteur agricole est le secteur le plus cogéré par les organisations professionnelles et les pouvoirs publics. Mais, le dialogue entre agriculture et société reste difficile et les associations ont du mal à trouver leur place.

En conclusion, l'agriculture a été la base de la République. Mais, aujourd'hui, les valeurs paysannes ont disparu. La cogestion du secteur agricole entre professionnels et État n'a plus cours dans la recomposition des territoires. Celle-ci porte surtout sur les liens ville-campagne.

■ L'accueil de nouveaux arrivants

Témoignage de **Cécile Rabanit**
Asfodel

Asfodel a été créée en 1992 pour favoriser les nouvelles activités en milieu rural. L'association travaille essentiellement dans la Drôme et l'Ardèche. Elle forme et accompagne des porteurs de projet, réalise des recherches-action sur la ruralité et fait de l'animation rurale. Asfodel s'appuie sur un conseil d'administration, huit permanents et un réseau de 150 bénévoles ou tuteurs ayant créé leur activité. Les financements viennent de la Région, de l'Etat, du Département, des participations des stagiaires et du FAFEA (fonds d'assurance formation des exploitants agricoles).

L'approche est décroisée. L'installation est abordée dans un souci de limiter les charges et les investissements, de transformer et commercialiser les produits. Beaucoup de projets sont des projets ruraux non agricoles et les projets agricoles sont souvent des projets d'agriculture biologique. La majorité des porteurs de projet sont en reconversion professionnelle motivée par un choix de vie.

La formation " Exploitant rural " fait découvrir la réalité du milieu rural, aide la personne à faire des choix, à développer des compétences et à s'insérer dans le milieu. Cette insertion passe par le réseau de tuteurs qui font partager leur expérience (visites, stages). Ils participent à la commission pédagogique, repèrent les opportunités d'installation et font le lien avec le territoire. L'efficacité de ce réseau est liée aux relations prolongées et à la solidarité établies entre personnes. Ses limites viennent du manque de temps des tuteurs, parfois de leur manque de compétences d'ordre psychologique et de la concurrence entre créateurs.

Après trois ans, 63 % des porteurs de projet se sont installés, 25 % sont en cours d'installation et les autres ont abandonné. Les projets emploient 1,5 à 3 personnes en moyenne, pour un chiffre d'affaires de 100 000 à 150 000 F et un revenu par personne et par an de 30 000 à 50 000 F. Les objectifs de qualité de vie familiale sont atteints pour 80 % des installés. L'objectif de

revenus, souvent secondaire, est atteint pour la moitié d'entre eux. La question de la transmission des exploitations n'a pas encore été abordée.

Les conditions de reproductibilité d'une telle expérience repose sur l'existence d'une dynamique locale. Dans le cas d'Asfodel, celle-ci est portée par des néoruraux (95 % des personnes du réseau).

Devant les sollicitations nombreuses de porteurs de projets ruraux non agricoles, Asfodel a créé une nouvelle formation modulaire et individualisée.

■ Le dialogue sur la gestion des territoires

Témoignage d'**H I ne Floc'h**

AFIP Bretagne

En 1998-99, la Communauté de communes de Quimperlé (11 communes), dont le président (ancien leader syndical agricole) et la chambre d'agriculture s'intéressent au CTE comme outil pour faire s'exprimer les différents acteurs du territoire sur leurs attentes à propos de l'agriculture. L'AFIP Bretagne organise ce dialogue : des groupes locaux d'une dizaine de personnes s'expriment sur les atouts et les contraintes du territoire et sur des pistes d'actions. L'AFIP est extérieure au territoire, en position de médiateur et fait connaître d'autres expériences menées ailleurs. Le financement provient de la Fondation de France.

Ce travail conclut que le CTE risque d'enfermer la démarche dans des mesures administratives. Trois actions sont projetées : favoriser le bois-énergie, gérer les fonds de vallées et développer le lien agriculture-tourisme à travers la qualité des produits agricoles.

Cette démarche enseigne qu'il existe une demande en lieux de rencontre, de dialogue entre acteurs du territoire ; qu'il est difficile de mobiliser les élus et les acteurs économiques ; que les jeunes et les femmes sont souvent peu impliqués dans ce type de démarche ; qu'il faudrait associer l'enseignement secondaire (agricole et général). Enfin, les agriculteurs se sont souvent trouvés en position d'accusés (pollutions, crises sanitaires).

■ Des Contrats territoriaux d'exploitation exemplaires

Témoignage d'**Emmanuelle Aubry** et d'**Arnaud Lemercier**
AFOCG Haute-Saône

L'AFOCG est une association de formation pour les agriculteurs visant à développer leur autonomie. En 1999, des agriculteurs se regroupent pour réfléchir à l'avenir de leurs fermes en Haute-Saône. Ils veulent mieux se connaître entre agriculteurs d'appartenances syndicales différentes et mieux connaître la société. Ils constituent une association, le Groupe agriculture durable, pour "prendre leur destin en main" en travaillant sur la qualité des productions, la qualité de l'eau et la valorisation de l'herbe.

Aidés par l'AFOCG, ils commencent par un diagnostic de territoire mené par eux-mêmes selon la méthode "Démarche express" de Mairie-conseils (CDC). Le territoire retenu (cinq cantons) correspond à une unité paysagère et économique. Organisés en sous-groupes géographiques, les agriculteurs s'approprient ainsi leur territoire. Ils concluent qu'il faut sortir de la seule agriculture et retiennent trois axes de travail : l'environnement, le territoire et l'économie. Ils consultent alors d'autres acteurs (élus sur des bassins d'emploi, représentants des filières agricoles dont le bois...). Après les différentes rencontres, le groupe met en priorité l'enjeu de maintenir la population rurale par l'emploi, les services, le cadre de vie, la communication.

Parallèlement au diagnostic de territoire, les agriculteurs réalisent un diagnostic de leurs exploitations, toujours collectivement (six-huit agriculteurs et des personnes-ressources sur l'environnement, l'accueil, etc.).

À l'issue de l'ensemble de la démarche collective, ils aboutissent à la définition d'un contrat territorial d'exploitation type, comprenant des mesures pour chaque enjeu territorial. La méthode est aujourd'hui appliquée à l'ensemble du département. Le travail continue sur l'axe du tourisme et des filières courtes.

Les enseignements de cette démarche : le diagnostic de territoire a été fait rapidement (en deux mois), ce qui a permis de maintenir une bonne mobilisation des agriculteurs. Elle est l'expression collective d'agriculteurs qui déci-

dent d'aller vers les autres acteurs et se placent donc en position active, offensive et non défensive (ce qui est le cas dans beaucoup de démarches initiées par d'autres acteurs).

■ L'évolution des systèmes de production vers la durabilité

Témoignage de **Samuel Fret**

FRCIVAM Bretagne et Réseau Agriculture Durable

Le Réseau Agriculture Durable des CIVAM, créé en 1994, réunit des groupes de producteurs qui défendent une agriculture économe, autonome et respectueuse de l'environnement. Ses objectifs sont l'amélioration des systèmes de production vers plus de durabilité économique, sociale et environnementale, la reconnaissance dans les politiques publiques et la création d'un réseau interassociatif avec des consommateurs et des producteurs.

Les politiques agricoles, française et communautaire, visent une plus grande durabilité. Mais les représentations de l'agriculture durable sont diverses : elle peut être un axe stratégique d'une politique publique, la critique du productivisme, le fondement d'un nouveau contrat social... Ceci conduit à un panel d'agricultures différentes : les agricultures de précision, intégrées ou raisonnées qui proposent des réponses partielles et les agricultures durables, paysannes, fermières ou biologiques prônant un changement d'objectifs et de pratiques.

La Bretagne fournit une bonne illustration des enjeux et limites de l'implication des associations dans l'évolution du modèle agricole. Suite à la crise porcine, le gouvernement a fait des propositions pour instaurer une charte de l'agriculture pérenne. Considérant que les problèmes n'étaient pas posés, certains syndicats et associations ont refusé de signer cette charte. Cependant, ils ont participé aux groupes de travail et fait des propositions. Malheureusement, les conflits entre pouvoirs publics, organisations professionnelles agricoles, environnementalistes et lobbies agroalimentaires ont nui au débat. Et la concertation a peu associé la population.

ID ES EN D BAT

■ Freins dans la profession agricole et exacerbations...

Le dialogue entre agriculture et société se heurte à plusieurs difficultés, dont la grande diversité de l'agriculture (entrepreneurs, exploitants familiaux, prolétaires, salariés...) et le pouvoir de la profession agricole qui refuse toute avancée.

Mais ce propos est temporisé : *l'agriculture n'a pas que des devoirs envers la société, qui doit aussi lui reconnaître des droits pour que le dialogue soit possible*, remarque Catherine de Manthière – DERF, ministère de l'Agriculture. *Il faut une réciprocité*, insiste-t-elle. *Le premier droit de l'agriculteur est de pouvoir vivre de la production agricole, sans être taxé de productiviste s'il ne transforme pas ses produits ou n'accueille pas touristes ou enfants ! Aujourd'hui, les agriculteurs ressentent un profond malaise. Ils sont d'autant plus destabilisés qu'ils estiment avoir honorablement rempli leur contrat de fournisseur d'aliments grâce à leur organisation professionnelle et qu'on exige maintenant qu'ils sortent du corporatisme et s'ouvrent à la société.*

■ Les limites du Contrat territorial d'exploitation

Le CTE peut être un outil de dialogue dans une démarche collective de territoire. En revanche, si la Commission départementale d'orientation agricole qui agréé les CTE représente un progrès dans l'ouverture du monde agricole, elle ne permet pas la concertation. C'est un lieu d'exercice du pouvoir où chacun campe sur ses positions.

■ Le rôle des associations

Dans ce dialogue agriculture/société, les associations exercent leur pouvoir pour faire respecter la réglementation par les agriculteurs. Elles évaluent les conséquences des politiques publiques et communautaires. Elles aident les agriculteurs à retrouver des repères face à la crise identitaire qu'ils traversent

et à communiquer vis-à-vis de la société. Elles peuvent être médiatrices entre agriculteurs et société, faciliter les projets communs. Elles doivent pouvoir travailler avec l'enseignement agricole, qui a une mission de développement rural et peut fournir des lieux de concertation.

PROPOSITIONS ISSUES DE L'ATELIER

Les associations ont un rôle important à tenir dans et pour le dialogue et la médiation entre les différents acteurs.

Parce que dans les campagnes, "ça ne baigne pas", il y a des conflits assez durs...

Avec un rappel sur le fait qu'il est important de parler des droits et devoirs de chacun, de la réciprocité de la démarche.

Avec un rappel sur l'importance de la démarche de dialogue qui doit être portée par les acteurs qui vont mettre en œuvre les projets. Donc un rapport de place différent si l'association est une association " accompagnatrice " ou une association d'acteurs.

Avec un rappel sur le fait qu'il n'y a pas un seul type d'agriculteur, une société uniforme et un milieu associatif homogène. Là les associations doivent être vigilantes pour, dans leur discours-même, expliciter et porter cette diversité.

Alors, différentes formes d'actions pour favoriser / appuyer le dialogue et la médiation :

Un travail sur l'identité et la recherche de sens par chaque groupe d'acteurs, pour que chacun de ces groupes soit à l'aise dans ce dialogue.

L'information et la communication, pour dépasser la seule justification des places de chacun.

La formation des acteurs, pour aider les lieux de dialogue (par exemple, en amont des CDOA, pour appuyer la présence des acteurs non agricoles).

Au-delà de la médiation, différents niveaux d'action où les associations doivent être présentes et qu'elles doivent mettre en lien :

Le lien avec l'enseignement pour l'apprentissage de l'agriculture durable.

L'accès aux moyens de production, en particulier au foncier.

L'affirmation de la centralité du développement durable dans les politiques publiques (avec, au minimum, une action des associations pour l'apport d'éléments concrets sur les modèles alternatifs à la seule rationalité économique par les volumes).

L'ouverture aux problématiques de la ville et à l'international, pour replacer ce débat dans les enjeux nationaux, mondiaux. Développer une vision nationale et transnationale de ces questions.



Animateurs de l'atelier :

Céline Whitaker, Inter AFOCG et **Jean Le Monnier**, GREP